

# Atelier sur le cadre juridique de la gestion communautaire des forêts et le processus de réforme de la loi forestière

4 et 5 août 2017, Brazzaville

## 1. Contexte et justification

La société civile congolaise, regroupée au sein de la PGDF, et ClientEarth se sont impliquées de façon très active depuis 2012 dans le processus de révision de la loi forestière et ses textes d'application, mise en œuvre par le Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement (MEFDDE).

Ce processus de révision du Code forestier, fait de plusieurs étapes de consultation des parties prenantes, a donné lieu à la production d'un avant-projet de loi portant régime forestier en République du Congo en juin 2014, texte globalement considéré par les parties prenantes comme validé avec consensus.

En avril 2016, le MEFDDE a partagé une version relue et amendée de l'avant-projet de loi qui a apporté des modifications importantes, particulièrement sur la gestion communautaire des forêts. Dans cette version, la création des forêts communautaires n'est permise que dans les séries de développement communautaires (SDC) des concessions forestières, ce qui restreint fortement les espaces possibles pour la constitution des forêts communautaires. Cette version n'a pas obtenu l'assentiment de la société civile.

En mai 2017, une version de l'avant-projet de loi relue a été partagée avec les parties prenantes par le MEFDDE. Ainsi, avec l'appui technique de ClientEarth, le Groupe de travail juridique (GTJ) de la PGDF a réalisé des analyses juridiques de cette nouvelle version de l'avant-projet de loi, puis a fait des commentaires et contributions sur les thématiques prioritaires identifiées par la société civile. Ces contributions ont été remises au cabinet du MEFDDE lors d'une réunion de travail du 15 juin 2017.

Soulignons que la PGDF a été impliquée dans les discussions diverses sur la thématique de la foresterie communautaire et poursuit ses analyses en vue de développer sa propre position sur le sujet, dans le cadre du projet CoNGOs<sup>1</sup>. Ce projet offre une opportunité à la société civile regroupée au sein de la PGDF d'approfondir les réflexions sur la gestion

---

<sup>1</sup> Le projet de « **Collaboration d'ONG en faveur de moyens de subsistance communautaires équitables et durables dans les forêts du bassin du Congo** » (CoNGOs), qui bénéficie de l'aide financière du gouvernement britannique, vise à promouvoir les modèles de foresterie communautaire au Gabon, au Cameroun, en République du Congo, en République Démocratique du Congo et en République centrafricaine. Il est mis en œuvre par un consortium d'organisations. <http://pubs.iied.org/pdfs/G04057.pdf>

communautaire des forêts, afin de développer une vision claire et faire des recommandations et propositions importantes sur le cadre juridique régissant les forêts communautaires (pas uniquement au niveau du Code forestier, mais aussi au niveau des textes d'application).

Aussi, ces réflexions portent sur les questions importantes telles que : , l'élargissement de la portée des forêts communautaires dans l'avant-projet de loi certains enjeux principaux de la gestion communautaire des forêts, notamment : la base juridique d'attribution des forêts communautaires, les modalités de participation des CLPA, la durée et la superficie maximale des FC, etc.

Cela permettra à la société civile d'être en mesure de participer non seulement au processus de réforme juridique, mais aussi aux discussions multipartites au niveau national et régional sur la gestion communautaire des forêts (en faisant aussi le lien avec les initiatives de la FAO, etc.).

Le présent atelier durera deux jours et sera divisé en deux parties. La première session d'une demi-journée sera consacrée à la présentation des propositions législatives actuelles du gouvernement liées aux thématiques prioritaires de la société civile et à l'élaboration de la stratégie d'intervention de la société civile pour la suite du processus de réforme. La deuxième session, pendant laquelle les recommandation et propositions pour un meilleur cadre juridique sur la gestion communautaire des forêts seront développées, se déroulera au cours de la seconde moitié du Jour 1 et pendant le Jour 2.

## 2. Objectifs

- Faire un état des lieux des propositions législatives actuelles du gouvernement liées aux thématiques prioritaires de la société civile.
- S'accorder sur la stratégie d'intervention de la société civile pour la suite du processus de réforme.
- Formuler des recommandations et propositions permettant le développement d'un meilleur cadre juridique sur la gestion communautaire des forêts.

## 3. Résultats attendus de l'atelier

- Les membres de la société civile ont mieux appréhendé et compris le contenu de la réforme forestière, les forces et faiblesses de l'avant-projet de loi.
- Une stratégie d'intervention de la société civile pour la suite du processus de réforme est définie.
- Les membres de la société civile ont formulé des recommandations et propositions pour le développement du cadre juridique cohérent régissant la gestion communautaire des forêts.

## 4. Méthodologie

L'atelier de la PGDF sur l'état des lieux du processus de la réforme juridique forestière et la gestion communautaire des forêts est un atelier participatif, associant des exposés, des échanges en plénières et contributions, des travaux en groupes, des restitutions en plénière et la formulation des propositions et recommandations.

## 5. Participants

- Vingt (20) membres de la PGDF, y compris les membres de la coordination de la PGDF et des représentants de ClientEarth

## 6. Programme

### Jour 1 – vendredi 4 août 2017

#### Session 1

**08h15–08h30** : Arrivée des participants

**08h30–09h00** : Mot de d'ouverture - Sylvie, mot de bienvenue – Tanja / Tour de table des participants – Lilian

**09h00–09h15** : Présentation des objectifs de l'atelier, de l'agenda et de la méthodologie de travail pour les deux jours – Lilian

**09h15-09h30**: Rapport sur des travaux accomplis par le GTJ (réunions préparatoires, réunion avec le MEFDDE) – Inès

**09h30- 10h30**: Présentation des contributions du GTJ partagées avec le MEFDDE (2 thématiques : le classement/déclassement et les droits d'usage) – Lilian en tandem avec les membres du GTJ (Daniel et Roch)

**10h30 – 11h00** : Discussion et questions – Lilian

**11h00–11h15** : *Pause-café*

**11h15-12h15**: Présentation des contributions du GTJ partagées avec le MEFDDE (partage des bénéfiques, forêts communautaires, sanctions) - Inès en tandem avec les membres du GTJ (Lilian, Maixent.)

**12h15- 13h00**: Discussion et questions - Lilian

**13h00–14h00** : *Pause déjeuner*

## **Session 2**

**14h15–15h00** : Rapport sur le déroulement du projet CoNGOs -

- **14h15–14h20** : Présentation globale/CE (Tanja)
- **14h20-14h30** : Présentation ODDHC (Rochet et Sylvie)
- **14h30-14h40** : Présentation FPP (Lassana)
- **14h40-14h50**: Présentation FGDH (Maixent)
- **14h50-15h00**: Présentation de l'événement d'apprentissage à Kribi (Inès)

**15h00-15h30** : Présentation des recherches sur les cadres juridiques relatifs à la gestion communautaire des forêts dans 4 pays du Bassin du Congo – Michael/Tanja

**15h30 – 17h00** : Présentation des travaux du GTJ sur la gestion communautaire des forêts : présentation de la méthodologie de travail (questionnaire), des thématiques spécifiques et questions posées, présentation de la méthodologie de travail de Jour 2 - Michael

**17h00** – Fin du Jour 1

## **Jour 2 – samedi 5 août 2017**

### **Suite de la Session 2**

**08h15–08h30** : Arrivée des participants

**08h30–09h00** : Résumé des échanges du Jour 1 –

**09h00-11h00**: Travail en groupes - 4 groupes pour 4 thématiques :

- base juridique des forêts communautaires
- qui peut avoir l'accès aux forêts communautaires ?
- durée des forêts communautaires
- superficie de forêts communautaires

**11h00-11h15**: *Pause-café*

**11h15-13h15**: Suite travail en groupes - 4 thématiques restantes :

- processus d'attribution des forêts communautaires
- partage des bénéfices
- représentation de toutes les composantes de la communauté
- règlement des différends

**13h15–14h00** : *Pause Déjeuner*

**14h00–15h00** : Restitutions en plénière des propositions et recommandations des groupes (par thématiques) et discussions

**15h00-17h00** : Formulation des recommandations et discussion sur les prochaines étapes (stratégie de dissémination des recommandations)

**17h00 – 17h15** : Evaluation de l'atelier

**17h15** : Clôture de l'atelier